

Entre droits et mise en scène des rapports sociaux: l'influence des cultures

Philippe d'Iribarne

doi: <http://dx.doi.org/10.7359/814-2017-diri>

RÉSUMÉ

La comparaison des versions en anglais et en français de la *Convention internationale des droits de l'enfant* montre que, du fait que le texte ne se contente pas d'affirmer des droits mais met en scène les rapports entre ceux qui sont concernés par leur mise en œuvre, sa rédaction dans l'une et l'autre langue est profondément marquée par la forme de rapports sociaux qui fait référence dans le contexte culturel correspondant. On observe d'un côté l'influence d'une vision anglo-saxonne d'une société d'individus autonomes formant une communauté morale et de l'autre celle d'une vision française de grandeur bienveillante. En l'occurrence, ce ne sont pas les propriétés de la langue, anglais ou français, qui entrent en jeu, mais l'influence de la culture sur la manière dont celle-ci est mise en œuvre dans le discours.

Mots-clés: anglais, culture, discours, français, langue.

La *Convention internationale des droits de l'enfant* est supposée porteuse de droits universels qui transcenderaient de ce fait la diversité des cultures. L'expression qui en est donnée dans diverses langues est censée ne trahir en rien cette universalité: on aurait simplement affaire à l'énonciation d'une même réalité juridique dans des langues différentes. Mais, à l'examen, les différences entre les versions de la Convention dans des langues différentes, fussent-elles aussi proches à l'échelle du monde que le français et l'anglais, mettent sur la piste de différences concernant les réalités mêmes dont il s'agit de rendre compte. C'est que le texte ne se contente pas de faire référence à des droits considérés indépendamment de la ma-

nière dont ils vont être mis en œuvre. Il évoque des rapports entre les individus et les institutions concernés par cette mise en œuvre: les enfants eux-mêmes, leurs parents, leurs éducateurs, les institutions qui ont affaire à eux, l'État. Ce faisant, il est amené à mettre en scène les relations qui se nouent entre ces divers acteurs, les rôles qui leur échoient. Il ne dit pas seulement qu'un certain nombre de droits doivent être respectés. Il dessine une image de manières d'agir qui s'y rapportent. Ce faisant, chacune des versions du texte rencontre la manière dont, dans le contexte culturel associé à la langue concernée, le rôle de l'enfant, ses rapports avec les divers acteurs qui interviennent en sa faveur, sont conçus. Il existe autant d'images du rôle des enfants, des parents, de l'État, que de cultures. Et ces images elles-mêmes sont associées à des visions plus globales d'une bonne manière de vivre ensemble (d'Iribarne 2008).

Les conceptions en jeu transparissent, dans chacune des versions de la Convention, à travers le choix des mots, des expressions, utilisés pour dépeindre les relations dont on parle. En prêtant attention, de manière générale, à la façon précise dont chacune des versions évoque ce qui affecte la situation des enfants, aux images dont elle se sert à cet effet, on voit que chacune d'elle est marquée par une culture, en entendant par là une façon de concevoir une bonne manière de vivre et d'œuvrer ensemble. Ceci apparaît, en particulier, en comparant les versions écrites en anglais et en français de la Convention. Cette comparaison révèle l'existence de représentations significativement différentes des rapports entre l'enfant et ceux qui contribuent à la mise en œuvre de ses droits. Un point saillant est que, dans ce que chacun reçoit de la société qui l'entoure, il y a inséparablement une dimension matérielle – échapper à la faim, être soigné, logé, etc. – et une dimension relationnelle – ressentir que l'on compte pour ceux qui prennent soin de vous. Les textes de la *Convention internationale des droits de l'enfant* sont révélateurs de manières différentes de concevoir la rencontre de ces deux dimensions en fonction des univers culturels au sein desquels elles ont été produites.

Au-delà de ce qui concerne spécifiquement la Convention, une comparaison entre ses versions en plusieurs langues est riche d'enseignements concernant les rapports entre langue, discours et culture.

1. 'CARE', 'PROVIDE', 'VEILLER À'¹

La Convention sur les droits de l'enfant met en scène les relations entre un certain nombre d'acteurs, au premier chef les États et les parents ou leurs substituts, et les enfants. Cette mise en scène conduit à évoquer à la fois des prestations qui sont objet de droits et des relations humaines entre les enfants et ceux qui sont à la source de ces prestations. D'un côté on est dans un registre qui peut être technique, administratif, commercial, où c'est le résultat obtenu qui compte. Il s'agit d'agir sans état d'âme, *sine ira et studio*, en respectant des règles et des droits, pour atteindre des objectifs. De l'autre, il s'agit de manifester, selon les termes de lady Macbeth, *the milk of human kindness*.

Si l'on s'attache aux versions en anglais et en français, il apparaît que, si ces deux registres sont bien présents dans ces deux versions, ils ne le sont pas de la même manière. On a une coexistence de deux registres dans la version anglaise, avec en particulier la place qu'y tiennent d'un côté le terme *provide* (même si l'aspect de fourniture d'une prestation n'y a pas en l'occurrence un aspect marchand) et de l'autre celui de *care*. Au contraire, la version française ne reprend ni l'aspect de pure prestation de *provide* ni l'aspect de tendresse humaine de *care*. Par contre, une combinaison des deux aspects est présente dans de multiples expressions, et en particulier dans une série de verbes tels que *donner*, *accorder*, ou *veiller à*, qui renvoient à l'attitude bienveillante d'un supérieur qui a le souci de ses dépendants, attitude dont on ne trouve pas l'équivalent dans la version anglaise.

1.1. *Les aspects ouvertement communautaires et affectifs de la version anglaise ne se retrouvent pas dans la version française*

Un contraste particulièrement marqué entre les deux versions correspond à l'utilisation fréquente dans la version anglaise du terme *care*, avec ses connotations affectives². Dans un grand nombre de cas la version française utilise à sa place des termes qui évoquent une prestation sans conno-

¹ Cette partie s'appuie sur d'Iribarne 2014.

² Pour le *Webster's*: "1. *a*) [Obs.], grief; mental pain; hence, *b*) worry; anxiety. 2. close attention; watchfulness; heed. 3. a liking or regard (for); inclination (*to do something*). 4. Charge; protection; custody. 5. something to worry about, watch over or attend to. *v. i.* 1. to be worried or concerned; mind [...]. 2. to wish or like (*to do something*)".

tation affective: aide (préambule); protection (préambule, art. 20.2, 20.3), soins (préambule, art. 3.2, 21.b, 23.b, 23.3, 242.f, 25), garde (art. 18.3, 19.1), charge (art. 2.2). Ainsi:

childhood is entitled to special **care** / l'enfance a droit à une **aide** [...] spéciales (préambule)

the need to extend particular **care** to the child / la nécessité d'accorder une **protection** spéciale à l'enfant (préambule)

the child [...] needs special [...] **care** / l'enfant [...] a besoin [...] de **soins** spéciaux (préambule)

in the **care** of parents / sous la **garde** de ses parents (art. 19.1)

those responsible for his or her **care** / ceux qui en ont la **charge** (art. 23.2)

Parfois le terme n'a simplement pas de contrepartie dans la version française:

institutions for the **care** of children / établissement pour enfants (art. 20.3)

health **care** services / services médicaux (art. 24.1)

Enfin dans d'autres cas encore, le terme utilisé dans la version française évoque bien une relation humaine avec une dimension affective et pas seulement une prestation, mais avec des connotations différentes de celles dont *care* est porteur. On a une autre mise en scène des relations de l'enfant avec ceux qui sont en rapport avec lui, mise en scène sur laquelle nous reviendrons, en nous contentant pour le moment de noter les termes utilisés.

Dans une occurrence on trouve l'expression *veiller à*, utilisée par ailleurs à de nombreuses reprises dans le texte:

for the **care** of children / chargés de **veiller** au bien-être des enfants (art. 18.2)

On trouve également le terme d'*élever* (art. 7.1, 21.b):

be **cared** for / être convenablement **élevé** (art. 21.b)

On trouve enfin le terme *confié* (art. 19.1, 19.2, 23.2, 23.3):

any other person who has the **care** / toute autre personne à qui il est **confié** (art. 19.1)

others **caring for** / ceux à qui l'enfant est **confié** (art. 23.3)

1.2. *L'aspect ouvertement dépourvu de dimension humaine de la version anglaise ne se retrouve pas non plus dans la version française*

La version anglaise fait un large usage du terme *provide*, qui réduit la dimension relationnelle au minimum³. Ce terme, qui peut être utilisé à propos d'une opération commerciale, met la prestation réalisée au centre du tableau et fait disparaître la relation qui s'établit entre celui qui est à l'origine de la prestation (le fournisseur) et celui qui en est le destinataire.

Rares sont les cas où le français utilise *fournir*, mot équivalent, là où l'anglais utilise *provide*:

Provide necessary support / **fournir** l'appui nécessaire (art. 19.2)

The **provision** of adequate nutritious food / la **fourniture** d'aliments nutritifs (art. 24.c)

Dans un ensemble d'occurrences, le français utilise des termes mettant en scène non un fournisseur mais quelqu'un qui agit avec bienveillance envers quelqu'un d'autre: *donner* (art. 5, 9.4, 12.2), *offrir* (art. 27.3), *accorder* (art. 8.2), *guider* (14.2):

The State Party shall [...] **provide** [...] the child / l'Etat partie **donne** [...] à l'enfant (art. 9.4)

States Parties [...] **provide** material assistance / les Etats parties [...] **offrent** [...] une assistance matérielle (art. 27.3)

States Parties shall **provide** appropriate assistance / les Etats parties doivent lui **accorder** une assistance appropriée (art. 8.2)

The rights and duties of the parents [...] to **provide** direction to the child / le droit et le devoir des parents [...] de **guider** [l'enfant] (art. 14.2)

Il arrive aussi que *provide* soit simplement évité sans être remplacé:

A periodic review of the treatment **provided** to the child / un examen périodique dudit traitement (art. 25)

Dans d'autres cas encore, la représentation mettant en scène le fournisseur évoqué par *provide* est écartée, sans que le terme utilisé par la version française – *fixent* (art. 32.2a), *prévoient* (art. 32.2b et 32.2c), *divulgation* (art. 9.4) – évoque une relation moins distante que ne le fait *provide*. Dans ces cas, c'est simplement une position qui n'est pas celle de simple fournisseur qui est mise en scène par la version française:

³ Pour le *Webster's*: "1. to get ready beforehand; obtain in advance. 2. to make available; supply; afford. 3. to furnish".

States Parties [...] **provide** for a minimum age / Les Etats parties [...] **fixent** un âge minimum (art. 32.2a)

States Parties [...] **provide** for appropriate regulation / Les Etats parties [...] **prévoient** une réglementation appropriée (art. 32.2b)

The **provision** of the information / la **divulgation** de ces renseignements (art. 9.4)

1.3. Une forme française d'humanité: 'veiller à'

Si *care* et *provide* sont deux termes caractéristiques de la version anglaise, *veiller à* l'est de la version française qui l'utilise à de nombreuses reprises. *Veiller à* est systématiquement utilisé là où l'anglais adopte *ensure* pour évoquer l'action des États (art. 3.3, 7.2, 9.1, 9.4, 10.1, 17, 21.a, 21.c, 21.d, 21.e, 28.2):

States Parties shall **ensure** / Les Etats parties **veillent à** (art. 3.3)

States Parties [...] shall [...] take all appropriate measures to **ensure** / Les Etats parties [...] prennent toutes les mesures appropriées pour **veiller à** (art. 21.d)

Ensure, comme *provide*, est tourné vers le résultat, vers la qualité de la prestation qui est rendue. Au contraire *veiller à* dirige l'attention vers la personne qui agit (pour le *Robert*, *veiller à* quelque chose = y faire grande attention et s'en occuper activement). On trouve dans ce terme une dimension de souci de l'autre, même si elle n'est pas aussi marquée dans *veiller à* que dans *veiller* (on veille un malade, un mort).

On a de même un ensemble de déplacements de l'attention portée sur la situation objective de l'enfant, sur les prestations qu'il est amené à recevoir en fonction de cette situation, sur les modifications que subit cette situation, vers une attention portée sur la façon dont l'enfant est regardé et pris en charge par ceux qui peuvent quelque chose pour lui. À plusieurs reprises, alors que la version anglaise évoque la situation de l'enfant, ses besoins, ses droits, ce qu'il est et ce qu'il a, son évolution, la version française évoque l'action de ceux avec qui il est en relation, qui lui reconnaissent, lui accordent, lui octroient, lui inculquent, le protègent, le rééduquent, dont il reçoit, qui le font bénéficier:

The enjoyment of applicable rights **set forth** / jouir des droits **que lui reconnaissent** (art. 22.1)

Such children **need** / il est nécessaire d'**accorder** à ces enfants (préambule)

The **extension** [...] of assistance / l'**octroi** [...] d'une aide (art. 23.2)

Parents and children **are** informed, **have** access to / les parents et les enfants **reçoivent** une information, **bénéficient** d'une aide leur permettant de (art. 24.2e)

Social **welfare** / **protection** sociale (art. 3.1)

Rehabilitation services / **rééducation** (art. 23.3; aussi 23.4)

The education of the child shall be directed to [...] **the development** / l'éducation de l'enfant doit viser à [...] **inculquer** (art. 29.1b, c et e)

Par ailleurs, la perspective dans laquelle est conçue la relation qui s'établit avec l'enfant est différente de celle que l'on trouve dans la version anglaise. On en a une bonne expression dans l'opposition entre *care* et *élever*, avec ce que le second terme évoque d'accès à quelque chose de meilleur, évocation renforcée, dans une des occurrences, par l'adjonction de convenablement:

The child [...] shall have the right [...] to **be cared for** by his or her parents / l'enfant [...] a le droit [...] d'**être élevé** par eux [ses parents] (art. 7.1)

If the child [...] cannot [...] be **cared for** / si celui-ci [l'enfant] ne peut [...] être convenablement **élevé** (art. 21.b)

2. LES REPRÉSENTATIONS SOUS-JACENTES

Comment comprendre cette différence d'univers sémantiques? C'est que les formes de relation qu'évoquent les mots utilisés n'ont pas la même portée dans les deux univers concernés. Dans l'un et l'autre cas, on a à gérer une certaine tension entre deux références. D'un côté, une vision de l'enfant comme un sujet de droits, dans une forme de rapports symétriques, régis par la loi, entre citoyens égaux. De l'autre, des relations dissymétriques entre un enfant hors d'état de mener une existence autonome et des personnes et institutions qui se penchent sur son sort et envers qui il se trouve dans une situation de dépendance. Comment raccorder la construction juridique et le monde vécu? On ne trouve pas la même réponse dans les univers anglo-saxon et français.

2.1. *Une vision anglo-saxonne d'une société d'individus autonomes formant une communauté morale*

Le monde anglo-saxon a poussé très loin la vision d'une société formée d'individus autonomes qui, en même temps qu'ils s'engagent librement

dans des rapports contractuels librement négociés, forment une communauté morale, d'inspiration largement religieuse, au sein de laquelle chacun doit avoir le souci du sort des membres de la communauté à laquelle il appartient (Alexander and Smith 1993; Somers 1995). Les formes de relations suggérées par les termes *provide* et *care* s'inscrivent bien dans cette vision comme deux aspects complémentaires, *provide* relevant de rapports matériels et *care* de rapports humains.

Le mode de relation qu'évoque *provide* relève de rapports horizontaux entre individus prestataires de services mutuels. Il est utilisé à ce titre pour évoquer les rapports librement négociés entre un donneur d'ordre qui a passé commande et un prestataire qui fournit le produit commandé, rapport entre individus indépendants dont les intérêts se rencontrent. Le fournisseur d'un service, dans un cadre égalitaire, représente un personnage social qui fait référence dans un univers anglo-saxon, spécialement américain. La livrée de ce personnage convient à ceux qui exercent des activités très diverses alors même que dans d'autres contextes culturels, en particulier dans le contexte français, ces activités seraient vues comme n'ayant aucun rapport entre elles. Ainsi, lors de son voyage en Amérique, Tocqueville a eu le sentiment que l'activité de domestique ne se distinguait pas fondamentalement de celle de président des États-Unis dans la mesure où on avait affaire dans les deux cas à une sorte de prestation de service:

Pourquoi donc le premier [le maître] a-t-il le droit de commander et qu'est-ce qui force le second [le serviteur] à obéir? L'accord momentané et libre de leurs deux volontés. [...] Le maître juge que dans le contrat est la seule cause de son pouvoir, et le serviteur y découvre la seule cause de son obéissance. (Tocqueville [1840] 1981, 226)

Dans ce contexte *provide* peut être utilisé pour évoquer des actions menées en faveur des enfants dès lors que l'aspect matériel est essentiel.

Cette dimension matérielle des rapports sociaux se combine avec une dimension communautaire et morale bien évoquée par le terme de *care*. L'utilisation de ce terme, qui tend à évoquer des relations marquées par une certaine dissymétrie, pouvait sans doute aller de soi dans une vision traditionnelle de la société, où l'égalité politique des citoyens faisait bon ménage avec l'inégalité sociale. Il peut faire question quand la référence à l'égalité se radicalise. Mais une conciliation au moins verbale peut être trouvée en inscrivant l'attention à autrui dans une forme de rapports horizontaux:

If the quality of care receiving, which is an essential part. of the giver's responsiveness, is what makes for happiness, then care is most certainly a

collective undertaking. It defines a couple, a pair, or, as with partners in conversation, the reply gives sense to or makes sense of the question and cements the relationship. This is why, ultimately, we never know which one is giving: the giver or the receiver? Caregivers or helpers, be they care workers, social workers, or community activists, often admit that they gain much from the men and women who, by virtue of their dependency or distress, are too rapidly assigned to the status of mere receiver. This is why care is not reducible to a unilateral concern, even in relationships characterized by some form of asymmetry. (Chaniel 2015)

2.2. *Une vision française de grandeur bienveillante*

La société française n'apprécie ni l'univers utilitaire qu'évoque le terme *provide*, ni l'univers communautaire qu'évoque le terme *care*. Elle considère au contraire avec faveur une attitude de grandeur bienveillante qu'évoquent des expressions telles que *veiller à*.

Dans une vision française, *provide*, qui dénote une position de 'simple' prestataire de service, est ressenti comme manquant de grandeur. Même dans un contexte où il paraîtrait bien rendre compte des relations réelles entre les acteurs, mieux vaut utiliser un terme plus noble. Observons, par exemple les versions en anglais et en français d'un passage des *Principes d'action* d'une entreprise multinationale concernant les rapports qu'elle entretient à ses clients: "provide the construction industry / offrir au secteur de la construction" (d'Iribarne 2009a, 103; 2009b, 23). *Offrir* suggère une forme de rapports plus désintéressés et donc plus honorables que *provide*, même s'il n'est pas question que l'entreprise offre ses produits au sens où elle ne se ferait pas payer – comme le père de Monsieur Jourdain, elle les offre pour de l'argent (Molière [1670] 1956, 569).

Par ailleurs, le terme de *care* fait aussi question. Divers efforts sont faits actuellement en France pour mettre à l'honneur la notion correspondante, mais sans grand succès. Les connotations affectives dont ce terme est porteur, la manière dont il peut être associé au rôle éminent qu'ont longtemps joué les ordres religieux dans les institutions caritatives, font qu'il pose problème. Même l'usage du terme de fraternité ne va pas de soi en France. Il est absent de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. C'est seulement la révolution de 1848 qui a introduit *fraternité*, à travers la devise "Liberté, Égalité, Fraternité", dans la Constitution, les réticences qu'a suscitées son introduction étant liées à sa dimension religieuse. En 1848, "les prêtres célèbrent le Christ-Fraternité" et sous la III^e République, "la connotation chrétienne de la fraternité ne fait pas

l'unanimité" (Présidence de la République 2015). Dans la France d'ancien régime, l'action en faveur des personnes vulnérables était largement associée à un contexte religieux, qu'elle soit assurée par des institutions créées par des congrégations religieuses ou qu'elle relève de la 'charité' privée. La rupture avec l'ancien régime a conduit à rejeter une telle approche. Dans cette perspective, *care*, qui évoque moins une relation entre citoyens autonomes et égaux qu'une relation inégale empreinte de pitié et de commisération envers des individus vulnérables, est malvenu.

Au contraire, le terme *veiller à* et ceux qu'on peut lui associer – accorder, octroyer, donner, avoir la charge, la garde, protéger, fixer – mettent en scène l'action d'une puissance tutélaire qui accorde souverainement ses bienfaits. Dans un contexte français, ces bienfaits n'humilient pas dans la mesure où ils n'exigent pas, pour être obtenus, de plier devant les volontés arbitraires d'un puissant, mais sont distribués conformément à des règles impersonnelles qui, assurant une égalité de traitement entre ceux qui en bénéficient, mettent à l'abri de cet arbitraire. Certes, la dimension inégalitaire dont le terme est porteur pourrait faire question dans une vision égalitaire d'une société de citoyens. Mais, s'agissant des rapports entre adultes et enfants, dont la dissymétrie est largement admise par le corps social, il n'en va pas ainsi⁴.

Par ailleurs, les termes *élever*, *inculquer*, ont bien leur place dans une vision française qui donne aux adultes la responsabilité de conduire les enfants à devenir des êtres de raison, capables d'être des citoyens autonomes.

3. CULTURE, DISCOURS ET LANGUE

Alors que les rapports entre cultures et langues ainsi qu'entre culture et discours suscitent l'intérêt depuis des décennies, le sentiment demeure que leur mise en relation reste problématique. La comparaison des versions en anglais et en français de la *Convention des droits de l'enfant* apporte

⁴ Cette dissymétrie n'est pas également acceptée dans tous les contextes francophones. Dans une version simplifiée de la Convention produite en Belgique par Amnesty International, de nombreuses adaptations conduisent à présenter l'enfant comme un acteur autonome. Ainsi il est question de son droit à avoir sa morale et de son droit à ne pas avoir de morale/religion, ou encore de la prise en compte de son avis, points qui sont absents de la version française officielle du texte.

des éléments de compréhension de ces rapports. Elle conduit à mettre en évidence les relations entre culture et discours plus qu'entre culture et langue.

3.1. *Des rapports incertains entre langue et culture*

Un courant de recherche dont les origines sont anciennes considère que la langue, appréhendée dans sa syntaxe et dans son lexique (répertoire de mots et d'expressions), fournit un cadre qui structure la pensée et par là l'action, donc la culture dans son ensemble. Ainsi, pour Humboldt:

Quoiqu'en grande partie l'ouvrage des nations, les langues les maîtrisent néanmoins, les retiennent captives dans un cercle déterminé et forment ou indiquent au moins principalement la différence du caractère national. [...] Leur diversité n'est pas due aux sons et aux signes: elle est une diversité des visions du monde elles-mêmes. (Humboldt [1822/24] 2000, 57, 101)

On retrouve cette idée chez Durkheim, qui affirme que "le système de concepts avec lequel nous pensons dans la vie courante est celui qu'exprime le vocabulaire de notre langue maternelle" (Durkheim [1912] 1968, 619). Cette idée a été particulièrement développée par Sapir et Whorf:

Nous disséquons la nature selon les lignes tracées par notre langue d'origine. Il est faux de croire que les catégories et les types que nous dégageons du monde des phénomènes, nous les y trouvons parce qu'ils sautent aux yeux de tous les observateurs; au contraire, le monde se présente dans un flux kaléidoscopique d'impressions qui doit être organisé par notre pensée – et cela signifie surtout par le système linguistique qui est présent dans notre pensée. (Whorf [1956] 1971)

Ce courant s'appuie sur de multiples observations. Ainsi les termes de parenté opèrent des découpages qui diffèrent d'une société à l'autre (assimilant ou distinguant, par exemple, selon les cas, la cousine croisée et la cousine parallèle). Simultanément il a été l'objet de vives critiques, arguant que l'existence de différences de langage n'implique pas nécessairement celle de différences dans la pensée (Pinker 1994).

Mais les différences entre cultures peuvent n'avoir rien à voir avec les différences de langue. Ceci apparaît bien quand des expressions très différentes sont utilisées dans des circonstances analogues, et au premier chef dans des versions différentes d'un même texte, dans des contextes culturels différents sans que pour autant les langues puissent être mises

en cause. C'est le cas quand le mot équivalent à celui qui est utilisé dans une des langues et écarté dans l'autre ne manque nullement dans cette dernière.

Ainsi, dans quand on compare les versions en anglais et en français de la *Convention des droits de l'enfant*, on ne voit pas de raison linguistique conduisant à utiliser *provide* en anglais et à éviter *fournir* en français. Par contre, comme on l'a vu, la manière dont ce mot donne à voir le rôle de celui dont il est ici question, le regard porté sur un tel rôle dans l'une et l'autre culture concernées paraît décisif. De même, *veiller à* possède un équivalent littéral anglais, *watch over*, mais qui n'a pas la connotation positive de grandeur bienveillante qu'a *veiller à* en français⁵.

Il est vrai que la culture et la langue se rencontrent parfois. C'est le cas quand on a affaire à des termes intraduisibles. Geertz a particulièrement insisté sur le sens local ("ideographic significance") de termes qu'on traduit trop facilement par leur prétendu équivalent dans une langue étrangère, et au premier chef dans la langue de l'ethnologue. Ces termes, note-t-il, expriment des expériences qui ont un relief particulier dans une société donnée alors qu'elles n'ont guère de relief ailleurs, et en particulier dans la société de l'ethnologue (Geertz 1973, 385, 395, 400 s.). Ainsi, pour un terme, *lek*, traduit ordinairement en anglais par *shame* (honte), Geertz cherche à montrer qu'on fait ainsi un contresens. Pour essayer de faire sentir ce qu'on peut en fait associer à ce terme, il le met en relation avec des éléments d'expérience, décrits par le menu, qui, tout en étant propres à la vie balinaise, ont des équivalents plus ou moins approximatifs dans l'expérience supposée du lecteur. Pour tenter de traduire, il utilise un biais en faisant appel à un terme français, *faux pas*. Ce terme prend sens dans une culture qui, suppose-t-il, n'est pas inconnue de son lecteur: celui-ci, Américain cultivé, a au moins une certaine idée de ce que peut-être une société de cour à la française. La manière d'être et d'agir ainsi évoquée a, estime Geertz, quelque correspondance avec ce qu'il observe à Bali et peut donc jouer un rôle d'intermédiaire dans un processus de compréhension. On retrouve une situation de ce type pour le terme *care*, que l'on utilise parfois en français, sans le traduire, parce qu'il n'a pas vraiment d'équivalent. Si ces termes font question, ce n'est que quand on a compris la culture où ils prennent sens qu'on peut en proposer, comme pour le *lek* balinaise, une traduction plus ou moins approximative.

⁵ Sur le rôle des analyses des différences entre les expressions utilisées dans diverses langues dans des situations identiques dans le déchiffrement des cultures, d'Iribarne 2013.

3.2. Culture et discours

Un autre courant de recherche ne s'intéresse plus à la langue, dans sa syntaxe et son lexique, mais à la diversité des discours qui peuvent être émis en s'en servant, avec l'idée de mettre en évidence l'influence du contexte d'énonciation. Il s'agit de dresser des sortes de portraits discursifs et de les mettre en rapport avec ce contexte. En pratique, il s'agit pour l'essentiel de s'intéresser à des discours socialement situés, de considérer par exemple la manière dont des journaux ayant des options politiques différentes rendent compte d'un même événement, ou encore les différences entre les manières de s'exprimer dans une soirée entre amis et dans un discours de réception à l'Académie française. On retrouve la sociolinguistique héritière des recherches pionnières de William Labov sur le parler des jeunes noirs des quartiers défavorisés des grandes villes américaines (Labov 1972).

Les stratégies linguistiques que ce courant conduit à étudier peuvent être considérées comme une part des stratégies sociales, les phénomènes de domination linguistique et de subversion linguistique formant une part des stratégies de domination et de subversion sociale et les cadres *a priori* de l'entendement tels qu'ils se révèlent dans le discours constituant l'aspect cognitif d'un habitus socialement constitué.

La comparaison des versions en anglais et en français de la *Convention internationale des droits de l'enfant* montre que l'on peut élargir cette perspective et considérer des cultures englobantes, orthogonales par rapport à la diversité des situations sociales, et chercher à dresser des portraits discursifs qui correspondent à ces cultures. Ces cultures, même lorsqu'elles n'ont pas d'influence sur la langue, influencent l'usage qui en est fait dans le discours, n'interdisant pas, par exemple, que *fournir* soit bien présent dans la langue française, mais conduisant à éviter d'en faire usage dans des circonstances où *provide* sera volontiers utilisé en anglais.

4. CONCLUSION

La *Convention internationale des droits de l'enfant* est supposée porteuse de droits universels qui transcenderaient de ce fait la diversité des cultures. Mais, en fait, le texte ne se contente pas de faire référence à des droits. Il évoque des rapports entre les individus et les institutions concernés par leur mise en œuvre: les enfants eux-mêmes, leurs parents, leurs éducateurs, les

institutions qui ont affaire à eux, l'État. Ce faisant, il est amené à mettre en scène les relations qui se nouent entre ces divers acteurs. De ce fait, chacune des versions du texte rencontre la manière dont sont conçus, dans le contexte culturel associé à la langue concernée, le rôle de l'enfant, ses rapports avec les divers acteurs qui interviennent en sa faveur. La comparaison des versions écrites en anglais et en français est éclairante en la matière. On observe d'un côté l'influence d'une vision anglo-saxonne d'une société d'individus autonomes formant une communauté morale et de l'autre celle d'une vision française de grandeur bienveillante. Cette influence marque la façon dont sont traitées la dimension matérielle et la dimension relationnelle de la situation des enfants. Ce ne sont pas les propriétés de la langue, anglais ou français, qui entrent en jeu, mais l'influence de la culture sur la manière dont celle-ci est mise en œuvre dans le discours.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alexander, Jeffrey C., and Philipp Smith. 1993. "The Discourse of American Civil Society: A New Proposal for Cultural Studies". *Theory and Society* 22: 151-207.
- Chaniel, Philippe. 2015. "The Gift and Care: Reuniting a Political Family?". Communication au Colloque de Cerisy-la-Salle *La recherche de fondements non utilitaristes de la science sociale*, 16-23 Mai 2015.
- de Tocqueville, Alexis. (1840) 1981. *De la démocratie en Amérique*, t. II. Paris: Flammarion.
- d'Iribarne, Philippe. 2008. *Penser la diversité du monde*. Paris: Seuil (trad. anglaise *Theorising National Cultures*, AFD, 2014. [14/01/2015]. http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Coeditions/Theorising_National_Cultures.pdf).
- d'Iribarne, Philippe. 2009a. *L'épreuve des différences*. Paris: Seuil.
- d'Iribarne, Philippe. 2009b. "Entre français et anglais. Une entreprise se met en scène". *Langage et société* 129: 101-118.
- d'Iribarne, Philippe. 2013. "Entre langue et culture. Déciffrer les formes du vivre ensemble". Dans *Cultures, discours, langues. Nouveaux abordages*, édité par Chantal Claudel, Patricia von Münchow, Michele Pordeus Ribeiro, Frédéric Pugnière-Saavedra, et Geneviève Tréguer-Felten, 47-65. Paris: Lambert Lucas.
- d'Iribarne, Philippe. 2014. "Convention sur les droits de l'enfant, entre prestation et relation. Une comparaison entre les versions en français et en anglais". *VST - Vie Sociale et Traitements* 21: 96-100.

- Durkheim, Emile. (1912) 1968. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Paris: PUF.
- Geertz, Clifford. 1973. *The Interpretation of Culture*. New York: Basic Books.
- Labov, William. 1972. *Language in the Inner City: Studies in the Black English Vernacular*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Molière. (1670) 1956. "Le bourgeois gentilhomme". Dans *Œuvres complètes*. Paris: Gallimard.
- Pinker, Steven. 1994. *The Language Instinct: How the Mind Creates Language*. New York: Harper Perennial Modern Classics.
- Présidence de la République. 2015. *Liberté, égalité, fraternité*. <http://www.elysee.fr/la-presidence/liberte-egalite-fraternite/>.
- Somers, Margaret R. 1995. "What's Political or Cultural about Political Culture and the Public Sphere? Toward an Historical Sociology of Concept Formation". *Sociological Theory* 13 (2): 113-144.
- von Humboldt, Wilhelm. (1822/24) 2000. *Sur le caractère national des langues*. Paris: Seuil.
- Whorf, Benjamin Lee. (1956) 1971. *Linguistique et anthropologie. Essai*. Recueil de textes édité par John B. Carroll. Paris: Denoël.